

## Réunion publique dans le cadre du Grand Débat National

lundi 18 février 2019

Le lundi 18 février 2019 à 18h30, une seconde réunion publique organisée dans le cadre du Grand Débat National s'est tenue dans la salle des Fêtes de la Mairie du 6<sup>e</sup>. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller régional d'Île-de-France, souhaite la bienvenue aux participants.

Madame Marielle de SARNEZ, députée de la onzième circonscription de Paris, assiste à cette réunion publique. Monsieur Alain ROCCA, Contrôleur général honoraire économique et financier de première classe, occupe la fonction de garant des débats. Deux médiatrices sont en charge de leur bon déroulement. Il s'agit de garantir une égale répartition du temps de parole et d'assister les citoyens pour formuler des propositions concrètes. Les thèmes de la réunion sont soumis à l'audience.

### 1. Fiscalité

Contribution (C). L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pourrait être rétabli si on en exonérait les placements faits en France.

C. Il convient de s'inspirer des États-Unis en imposant toutes les multinationales exerçant une activité sur le sol français. L'argent récolté serait réinvesti dans le service public.

C. Il convient d'augmenter les droits de succession. Ceux-ci ont amené une manne de quatorze milliards d'euros à l'État en 2019.

C. La Cour des Comptes (CDC) est constituée de personnes compétentes et produit des rapports annuels intéressants qui permettraient de réaliser des milliards d'euros d'économie s'ils étaient suivis. Son fonctionnement a également un coût important. Pourquoi les rapports de la CDC n'ont pas d'effets concrets sur l'action de l'État ?

C. Les exilés fiscaux ont le droit à des abattements sur leurs impôts pendant des années. Ce phénomène est anormal.

C. Il convient de baisser ou de supprimer les droits de succession comme en Norvège.

C. Il convient d'octroyer un pouvoir coercitif aux rapports de la CDC. Il convient d'imposer un taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 0% pour les produits de première nécessité. À l'inverse, un taux de TVA majoré s'appliquerait aux produits de luxe.

- C. Il convient de baisser la dépense publique pour abaisser les impôts.
- C. Les rapports de la CDC devraient avoir un effet coercitif. Il convient de baisser les impôts et de supprimer les droits de succession pour redonner du pouvoir d'achat.
- C. Les avantages et les biens immobiliers dont jouit le Sénat sont trop importants et alimentent la dette publique.
- C. Une baisse des impôts aboutirait à une baisse des allocations. Un tel phénomène constituerait un handicap pour les habitants les moins aisés.
- C. La durée de vie s'allongeant, les citoyens héritent à un âge plus avancé. Ce processus aboutit à un manque de capitaux investis dans l'économie française et endigue donc la croissance. Il conviendrait de ne pas appliquer de droit de succession pour tout ce qui est donné du vivant des personnes. Un tel phénomène pourrait favoriser la consommation.
- C. Selon la CDC, les employés d'Électricité de France (EDF) jouissent d'avantages trop importants par rapport aux autres citoyens : électricité moins chère, retraites avantageuses... Cette situation est anormale.
- C. Les taxes s'appliquant aux citoyens aisés sont trop importantes et incitent ces derniers à s'exiler dans des pays où la fiscalité est moins lourde comme le Portugal.
- C. Le système d'imposition sur les revenus ne permet pas de réduire les inégalités. Il convient d'étudier des solutions pour rendre ce système plus juste.

## 2. Gouvernance - Fonctionnement des services publics

- C. La qualité de l'enseignement français (général et technique) n'est plus suffisante pour former les jeunes citoyens aux diverses professions. La production du pays en pâtit. Il convient de doubler les salaires des enseignants.
- C. Les ministères et administrations sont installés dans des hôtels particuliers du centre de Paris. Ils pourraient être regroupés dans des cités administratives. Les locaux des collèges sont dans un état de délabrement avancé. Un appel au bénévolat pourrait permettre de restaurer ces établissements et ainsi participer à la réduction du déficit des finances publiques.
- C. Les citoyens français devraient être mieux informés du coût des services dont ils bénéficient en contrepartie des impôts qu'ils paient tels l'enseignement ou les soins dispensés en France.
- C. Les gilets jaunes souffrent d'un manque d'écoute. Les réunions publiques organisées dans le cadre du Grand Débat National constituent une écoute. On pourrait faire des économies en supprimant des services tels le Cabinet de l'épouse du Président de la République.
- C. Il convient de revaloriser l'instruction sur les questions et institutions politiques françaises et européennes dans l'enseignement primaire. Le sujet du partage des compétences entre l'Union Européenne (UE) et la France doit être au centre de cette discipline.
- C. Il convient de supprimer un certain nombre d'organismes comme le Conseil économique social et environnemental (CESE) et les Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

### 3. Europe

C. La France recycle un grand nombre de déchets nucléaires pour d'autres pays européens. EDF devrait apporter des alternatives à cette situation qui impactent durement les citoyens qui vivent dans les zones où sont enfouis ces déchets.

C. L'UE n'est pas une institution démocratique mais un système ploutocratique. Le traité de Lisbonne a imposé un virage ultralibéral aux Français. Le Président de la République s'inscrit dans cette tendance et gouverne en faveur des citoyens les plus aisés et des multinationales.

C. L'Europe est notre avenir. Il convient de rapprocher le Parlement européen des parlements nationaux : les enjeux doivent être liés.

C. Le Parlement européen est un outil formidable. Il convient d'y envoyer des personnes compétentes et non pas des personnalités politiques qui ne sont plus ministres dans leurs pays.

C. Sans l'Europe, la France ne pourra pas remettre en cause la fiscalité avantageuse dont jouissent les multinationales étrangères.

C. L'Union européenne est gouvernée de façon démocratique. Il existe un déficit d'informations à ce sujet.

C. Les commissaires européens sont élus selon des modalités opaques pourtant la Commission européenne a plus de pouvoir que le Parlement européen. Les Français ne sont pas assez représentés dans les échelons de l'UE.

C. La Commission européenne ne prend pas seule des décisions. L'UE constitue une des institutions les plus démocratiques du monde.

C. Pourquoi l'UE a empêché, à la suite d'un processus de négociation, la fusion entre les entreprises Alstom et Siemens ? Elle va ainsi fragiliser les entreprises européennes sur le marché ferroviaire face à la concurrence internationale (celle de la Chine notamment). En France, les impôts augmentent et les moyens des fonctionnaires diminuent.

C. Si l'UE n'est pas gouvernée de façon anti-démocratique, le Président de la Commission européenne est issu des partis majoritaires. Il convient de mieux désigner les personnalités qui vont représenter la France dans ces échelons.

### 4. Retraite

C. Il convient d'indexer les retraites sur le coût de la vie et d'envisager de retarder l'âge du départ à la retraite. L'objectif est de travailler plus tard pour obtenir une retraite décente.

C. Les citoyens qui reçoivent une retraite conséquente pourraient verser une partie de celle-ci à ceux recevant une petite retraite. Il s'agit d'effectuer un don « intragénérationnel ».

C. Il convient d'indexer les retraites sur le coût de la vie. La réforme des retraites va supprimer les régimes spéciaux. Par conséquent, les emplois de fonctionnaires seront moins attractifs et moins pourvus.

C. Une retraite unique devrait s'appliquer à tous les citoyens français terminant leur carrière professionnelle.

C. Les dossiers de retraite sont traités dans des délais trop longs. Ce processus impacte des citoyens souvent fragiles.

C. Si les retraites sont équivalentes, cela peut engendrer un déficit d'investissement.

## 5. Emploi, chômage et santé

C. Les retraites dont jouissent les Présidents de la République et les Premiers ministres sont trop coûteuses.

C. Les postes de hauts fonctionnaires devraient être ouverts aussi à des citoyens ayant des formations diverses telles que des formations littéraires, philosophiques... L'objectif est que les hauts fonctionnaires puissent avoir « une lecture globale » de la société.

C. La France ne compte pas assez d'entreprises de moyenne taille. Elle s'appuie trop sur le service public. Il convient d'effectuer une évaluation des résultats des politiques publiques.

C. La France n'a pas suffisamment conservé ses industries contrairement à l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

C. Les prix des logements situés dans les centres-villes et les périphéries sont bien trop élevés. De ce fait, nombre de citoyens sont excentrés et doivent posséder un véhicule. Ce phénomène est à l'origine de la crise des gilets jaunes.

C. Il convient de développer le télétravail.

## 6. Parole libre

C. Il convient de revaloriser la famille en s'appuyant sur plusieurs mesures :

- Rétablir le quotient familial ;
- Les allocations familiales devraient être identiques pour chaque famille ;
- Le congé parental devrait être étendu à trois ans ;
- Le parent qui décide de prendre du temps pour élever son ou ses enfants devrait pouvoir percevoir un salaire pendant cette période ;
- Veiller à ce que la procréation médicalement assistée (PMA) sans père ne soit pas autorisée ;
- Baisser les droits de succession et ne pas toucher aux pensions de réversion.

C. Il existe trop d'échelons territoriaux combinés avec une administration trop onéreuse. L'État devrait s'appliquer à fusionner les communes et à réduire le nombre de parlementaires.

C. Renouer avec une vraie politique écologique constitue une urgence. Il convient de stopper la surconsommation et de taxer sévèrement les pollueurs.

C. La loi Évin (loi anti-tabac) n'est pas respectée : les jeunes citoyens et les enseignants fument au sein même des collèges et lycées.

C. Il convient d'introduire une dose de proportionnelle de 5% aux élections législatives.

C. Le phénomène de la mondialisation détruit notre modèle social et va à l'encontre de l'écologie.

C. Il existe trop de déserts médicaux en France. Il convient de s'interroger sur la nécessité de financer l'aide médicale de l'État (AME).

C. L'AME est financée par l'État et non la Sécurité sociale, elle ne doit pas être supprimée. Il n'existe malheureusement pas assez de ressources humaines et financières pour empêcher les déserts médicaux. Il convient de revenir au modèle des maisons de santé.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ clôt la réunion à 21h15. Il félicite les citoyens présents pour la qualité des échanges qui se sont déroulés.